DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/287/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Considérant la demande de la Gourmand'Eu afin d'organiser une soirée Karaoké au 46 rue Paul Bignon à Eu, dans le cadre de la Fête de La Musique, le Samedi 21 juin 2025.
Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Article 1er : **Le Samedi 21 juin 2025 de 19 heures à 23 heures.**
La circulation et le stationnement seront interdits rue Paul Bignon de la Place Guillaume Le Conquérant à la rue du Marché Saint-Jacques.

Article 2 : L'interdiction énoncée à l'article 1 n'est pas applicable aux Services de Secours, de Police et aux Ambulances qui disposeront d'un couloir de circulation.

Article 3: Ces prescriptions seront portées à la connaissance des usagers par la pose de panneaux et d'une signalisation réglementaire.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le dix juin deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE

VILLE D'EU SEINE MARITIME MAIRIE

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)